



Le RAFEP et les intérêts stratégiques de la femme dans la chaîne de valeur du secteur de la pêche africain



Donner aux femmes les moyens de réaliser leurs/nos ambitions africaines



Abdennaji LAAMRICH
Secrétariat de la COMHAFAT
Rabat, 11 Juin 2018



Le RAFEP et les intérêts stratégiques de la femme dans la chaîne de valeur du secteur de la pêche africain



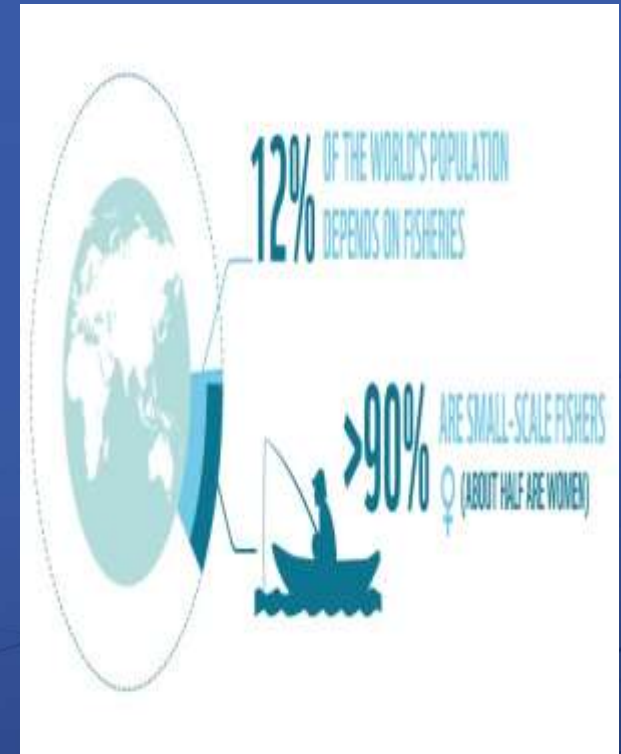
- I. la femme dans la chaîne de valeur du secteur de la pêche africain
- II. Stratégie de renforcement des activités des femmes dans le secteur
- III. Présentation du RAFEP
- IV. Les objectifs de RAFEP
- V. Statut et Structure du RAFEP
- VI. Les activités du RAFEP
- VII. Quel bilan de l'action du RAFEP ?
- VIII. Les acquis du RAFEP
- IX. Les défis du RAFEP
- X. Forces et faiblesses dans la structuration du RAFEP
- XI. Conclusion et recommandations





la femme dans la chaîne de valeur du secteur de la pêche africain

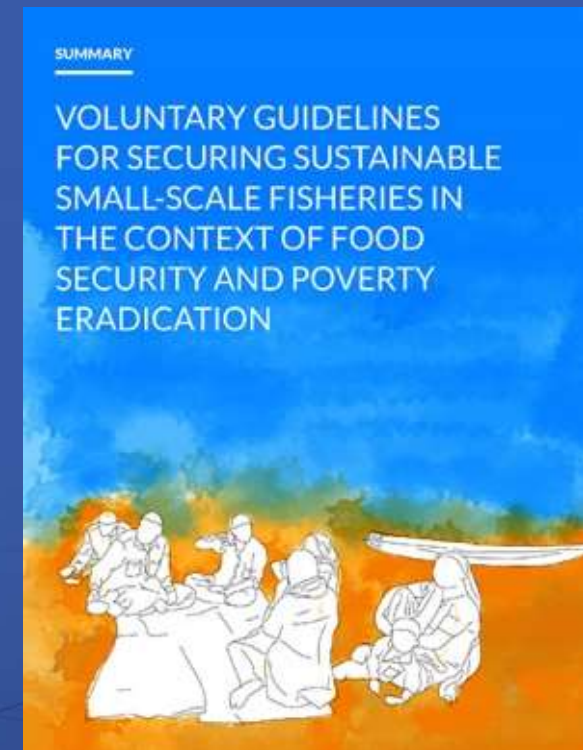
- ❑ Les produits de la pêche et de l'aquaculture restent une source **importante de nutrition, de revenus et de moyens de subsistance pour des centaines de millions de personnes en Afrique**
- ❑ Des statistiques récentes révèlent que les femmes représentent plus d'un quart (**27%**) **de la main-d'œuvre** dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture en Afrique
- ❑ elles représentent environ (**27,3%**) du total des **employés des fermes piscicoles et de l'aquaculture**, et sont directement impliquées dans la **pêche (3,6%), la transformation (58%) et l'aquaculture (4%)**
- ❑ La grande majorité de ces femmes sont employées **après la récolte (post-harvest) (91,5%)**, ce qui contribue grandement à **la sécurité alimentaire, aux moyens de subsistance et aux revenus des ménages**
- ❑ Les femmes participent à tous les segments de l'industrie des produits de la mer, y compris
 - ❑ la pêche,
 - ❑ l'aquaculture,
 - ❑ le commerce et la vente,
- ❑ Mais **le manque général de considération pour leur rôle et leur travail** dans l'industrie des produits de la mer est, à bien des égards, **désavantageux** pour elles et **les empêche finalement de participer pleinement et équitablement** à cette industrie





Stratégie de renforcement des activités des femmes dans le secteur

- ❑ En 1984, la Conférence mondiale sur la gestion et le développement des pêches a adopté une **stratégie de développement de la pêche intégrant des approches participatives et intégrées**.
- ❑ La stratégie reconnaît le rôle prépondérant des femmes dans **la production, la transformation et le marketing dans la pêche artisanale** et encourage leur inclusion dans **tous les programmes de développement** en prenant des mesures spécifiques pour aborder **les questions de genre et l'autonomisation des femmes**
- ❑ Les Directives SSF, (**Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté**), reconnaissent les activités **post-récolte et les autres activités de la chaîne de valeur en tant que composantes essentielles de la durabilité de la pêche artisanale et soulignent le rôle essentiel que jouent les femmes dans les activités post-récolte**.
- ❑ Compte tenu de leur rôle important dans le sous-secteur de la post-récolte, les femmes doivent:
 - ❑ **participer aux processus décisionnels**
 - ❑ **avoir accès aux ressources matérielles et financières pour développer leur industrie** et répondre à leurs besoins et aspirations.
 - ❑ **avoir une formation et une instruction formelle pour améliorer l'efficacité, la rentabilité et la durabilité** de leurs activités
- ❑ Il a fallu leur apporter un soutien conséquent dans la perspective d'être suffisamment renforcée pour faire face à ses missions en mettant en place un **réseau des femmes dans le secteur de la pêche**,
- ❑ En application des recommandations de la huitième session de la COMHAFAT, tenue à **Accra (Ghana), 17-19 février 2010**, une stratégie **de renforcement des activités des femmes dans le secteur** de la pêche a été validée et adoptée
- ❑ L'Assemblée Générale Constitutive **réseau des femmes dans le secteur de la pêche (RAFEP)** a eu lieu à Saly (Sénégal) **8-9 Décembre 2010**

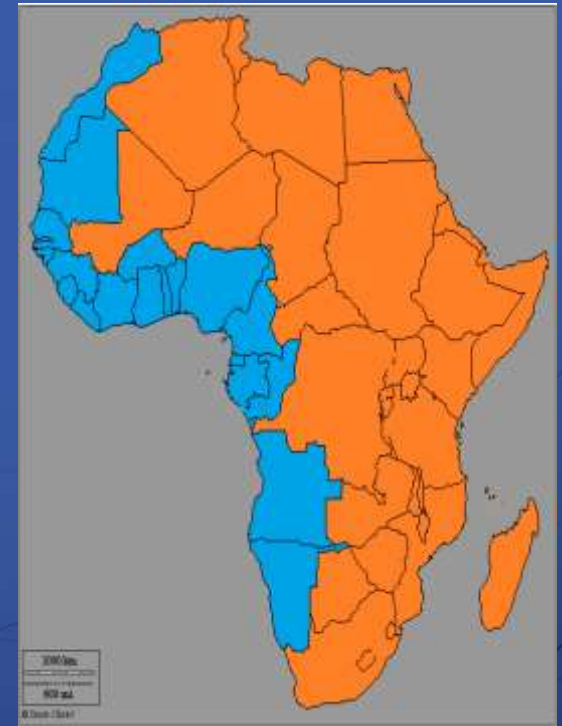




Présentation du RAFEP



- ❑ Le Réseau africain des femmes de la pêche (RAFEP) est une organisation née **de la volonté politique des États Membres de la COMHAFAT**
- ❑ Il regroupe **l'ensemble des réseaux nationaux et organisations des femmes** actives dans la pêche des pays de la COMHAFAT
- ❑ il a été créé pour
 - ❑ **Renforcer** la situation de ces femmes
 - ❑ **Défendre leurs intérêts** compte tenu du rôle clef qu'elles jouent dans le secteur des pêches
 - ❑ **Surmonter les difficultés** auxquelles elles sont confrontées
- ❑ Outre le fait qu'il constitue **un cadre de coopération entre ces femmes**, le RAFEP, se positionne comme **un organe de représentation** et une force de **propositions** visant **le développement de l'entrepreneuriat féminin** et le **renforcement de leurs capacités** et leur **épanouissement dans le secteur**





Les objectifs de RAFEP



- ❑ Contribuer au renforcement des capacités organisationnelles, professionnelles et entrepreneuriales des femmes dans les pêches dans les pays du COMHAFAT;
- ❑ Promouvoir la coopération entre les femmes dans la pêche dans la région;
- ❑ Contribuer à maximiser la participation des femmes au développement durable des pêches et au développement socio-économique des pays de la COMHAFAT;
- ❑ Promouvoir l'accès des femmes à un financement adéquat pour leurs activités ... etc.





Statut et Structure du RAFEP

-Membres du Réseau-



Deux catégories de membres font partie du réseau :

- ❑ **les membres de droit:** les organisations professionnelles nationales de femmes qui s'activent dans le secteur de la pêche.
- ❑ **les membres observateurs:** les (ONG), autres partenaires au développement et personnes physiques qui ont déjà appuyé l'organisation des femmes ou qui manifestent le désir la soutenir
- ❑ Les organes chargés du fonctionnement de l'organisation RAFEP sont **l'Assemblée générale(AG)** et **le Bureau Exécutif (BE)**





Statut et Structure du RAFEP

-l'Assemblée générale(AG) du Réseau-

- ❑ L'AG est la plus haute instance de l'organisation. Elle regroupe :
- ❑ Toutes **les déléguées des organisations féminines de pêche membres de la COMHAFAT** (01 représentante par organisation)
- ❑ les **représentants des membres observateurs** à titre consultatif (01 représentant par personne physique et personne morale)
- ❑ Des **personnes ressources invitées** à la demande du Bureau Exécutif (sans droit de vote)
- ❑ Elle se réunit en **session ordinaire une fois tous les trois (03) ans ou en session extraordinaire en cas de besoin**
- ❑ l'Assemblée Générale Constitutive du RAFEP, **8-9 Décembre 2010 Saly Sénégal**
- ❑ la 2ème Assemblée Générale du Réseau Africain des Femmes de la Pêche (RAFEP) **4- 5 Avril 2014 à Rabat**





Statut et Structure du RAFEP

-Fonctions de l'AG du Réseau-

- Elle est **présidée par le Président du Bureau Exécutif**
- Ses **pouvoirs sont**:
 - renouveler le Bureau Exécutif ;**
 - fixer les orientations politiques du réseau ;**
 - approuver le budget ;**
 - adopter le rapport d'activités et le rapport moral de la Présidente ;**
 - valider les adhésions proposées par le Bureau Exécutif ;**
 - valider les sanctions disciplinaires proposées par le Bureau Exécutif, exclusivement les radiations et les exclusions ;**
 - se prononce sur le changement du siège ;**
 - adopter les rapports d'activités et financiers ;**
 - modifier les statuts et le règlement intérieur ;**
 - valider les postes à pourvoir ;**
 - se prononcer définitivement sur les conventions partenariales à caractère sous régional, régional et international**
 - examiner toute question qui est soumise par le Bureau Exécutif.**



Statut et Structure du RAFEP

-le Bureau Exécutif du Réseau-

- ❑ Le **Bureau Exécutif** comprend sept (07) membres élus parmi **les délégués des organisations de femmes de la pêche des Etats membres de la COMHAFAT**, assurant dans la mesure du possible une **représentation géographique équitable** selon les modalités fixées par le règlement intérieur
- ❑ Son mandat est fixé à trois (3) ans renouvelable une fois, et ses membres sont rééligibles en dehors du poste de **présidente qui est tournante d'un pays à un autre**
- ❑ Il se réunit au moins **une fois par an**



Statut et Structure du RAFEP



-les fonctions BE du Réseau-

Parmi les pouvoirs qu'il exerce :

- Elaboration du budget de l'exercice** qu'il soumet à la validation de l'AG;
- Elaboration du rapport** d'activités et du **Rapport financier** du réseau ;
- Convocation de l'Assemblée Générale** ;
- Examen des demandes d'adhésion .



Statut et Structure du RAFEP



-Les ressources du RAFEP-

- Cotisations de ses membres ;
- Subventions, dons, legs ;
- Produits de ses activités ;
- Sommes perçues en contre partie des prestations fournies par le Réseau ;
- Toute autre ressource autorisée par les textes législatifs et réglementaires





Les domaines d'activité du RAFEP

- Etablissement de réseaux nationaux**
- Renforcement des capacités des femmes:**
 - en matière d'hygiène et de contrôle de la qualité
 - en matière de transformation et de conservation
 - en matière de commercialisation infrarégionale des produits de la pêche
- plaidoyer**
- Recherche et développement de partenariats économiques ... etc**



Quel bilan de l'action du RAFEP ?

-Acquis, défis, obstacles-



- **18-20 octobre 2011 à Rabat**, un atelier de restitution du diagnostic sur
 - la structuration du réseau et de renforcement des capacités des femmes dans le réseautage, le lobbying et le plaidoyer
 - permettre aux membres du Réseau de disposer des capacités techniques et politiques leur permettant de participer aux cadres de concertation et de dialogue sur les politiques de pêche en Afrique
- **19-21 décembre 2011 Marrakech** Atelier de renforcement des capacités des membres du RAFEP sur l'hygiène, la qualité et les techniques de transformation des produits de la pêche
- * **1-3 Juin 2013**, des membres du RAFEP ont pris part à la **cinquième conférence de Tokyo pour le développement de l'Afrique au Japon (TICAD 5)**
- * **20-21 Décembre 2014 Agadir** atelier de formation sur les techniques japonaises de préparation du Surimi traditionnel au bénéfice des femmes du RAFEP
- **21-23 mars 2016 à Larache**, un atelier de formation sur les techniques du leadership et de la communication
- **25-26-27 Mars 2016 Agadir** Atelier sur: «Les principes d'hygiène et de qualité appliqués aux techniques de transformation artisanale des produits halieutiques pour un meilleur accès au marché»
- **17-18 Février 2017 Agadir** Amélioration de la qualité et de la sécurité des Produits pour un meilleur accès aux marchés régionaux
- **24-25 Avril 2018 Larache** Formation sur les Nouvelles Techniques de l'Information et de la Communication (NTIC) au profit de femmes Africaines du secteur de la pêche



Les acquis du RAFEP

- ❑ Depuis l'assemblée générale de Saly le RAFEP est en train de confirmer ses ambitions en tant que:
 - ❑ **Un instrument de renforcement des capacités** politiques et économiques, de coopération entre les femmes de la COMHAFAT
 - ❑ **Un cadre de concertation, d'échange et de partage d'expérience**
- ❑ Il se positionne déjà comme organe de représentation mais aussi de planification et de lancement de projets et de **programmes d'appui aux femmes du secteur**
- ❑ Son action est tangible notamment en matière de **mise en place de regroupements et réseaux au niveau des Etats membres**
- ❑ Sa présidente en exercice a été élue présidente du **Continental Network for Women Fish Processors and Traders**, mis en place par l'UA/BIRA en **Avril 2017**





Les défis du RAFEP

Certains **défis rencontrés** par le réseau sont:

- ❑ **Absence de reconnaissance juridique** du RAFEP, qui mine ses opérations en tant qu'organisme autonome pleinement accrédité;
- ❑ **Difficultés d'accès aux ressources;**
- ❑ **Manque d'appropriation** de la vision de RAFEP par ses membres;
- ❑ **Manque de restitution des formations** reçues par les dirigeants dans leurs pays respectifs;
- ❑ une **connaissance insuffisante des réglementations** régissant les activités de pêche;
- ❑ **Faible niveau de communication** ... etc.

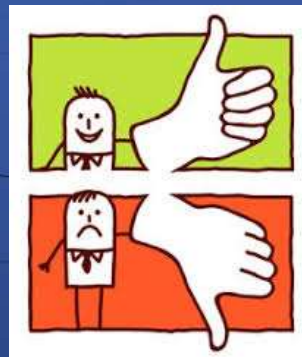




Forces et faiblesses dans la structuration du RAFEP

Forces

- ❑ Noyau dur pour la défense des droits des femmes et leur autonomisation économique
- ❑ Bon exemple de la coopération sus-sud
- ❑ Outil régional de renforcement des capacités des femmes de la pêche
- ❑ Moyen de renforcer la voix de l'Afrique aux sein des instances internationales



Faiblesses

- ❑ Accès limité des femmes du réseau aux instances représentatives et de décision
- ❑ Manque de ressources financières pour la mise en œuvre des actions arrêtées dans le cadre du plan stratégique
- ❑ Manque d'opérationnalisation des réseaux nationaux constitués
- ❑ Dépendance à la COMHAFAT
- ❑ Non respect des réunions statutaires des organes de direction
- ❑ implication timide dans la réflexion et la proposition d'initiatives



Questionnaire destine aux membres du RAFEP

- Quelles sont à votre avis, les forces du RAFEP en tant que structure de promotion de la femme du secteur de la pêche ?
 - 65% renforcement des capacités**
 - 30% voix de la femme africaine active dans la pêche**

- Quelles sont à votre avis les faiblesses du RAFEP qui l'empêchent de jouer pleinement son rôle d'appui aux femmes du secteur ?
 - 47% Manque de financement**
 - 30% Reconnaissance juridique**

- Comment promouvoir l'autonomisation et la durabilité du RAFEP ?
 - 55% Renforcement des capacités**
 - 7% Lobbying**
 - 40% Recherche de sources de financement**



Les 4C du développement du réseau

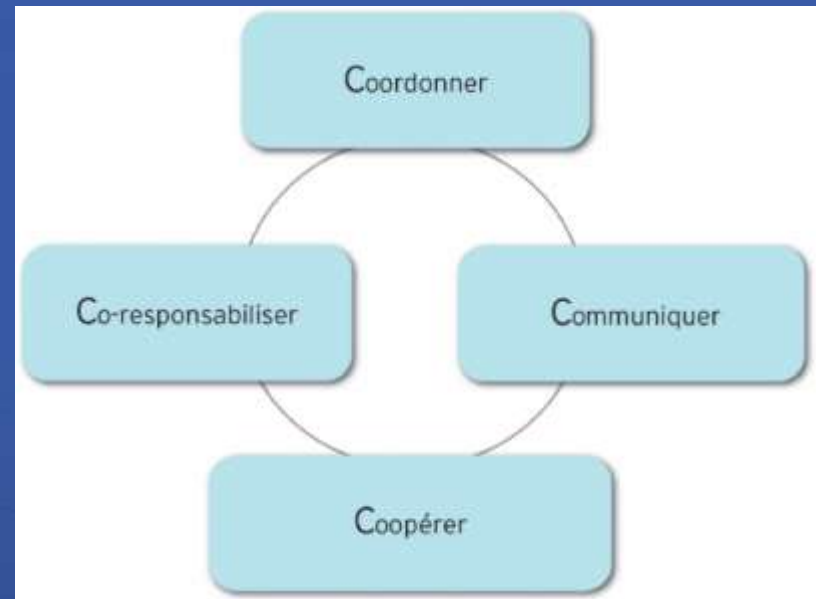


Communauté : un réseau est une communauté qui doit **se retrouver autour de valeurs communes**, de centres d'intérêts, d'un projet commun qu'il faut alimenter, développer, enrichir.

Communication : pas de réseau sans **vecteur de communication**

Commerce : un réseau a besoin de **moyens pour se développer**, les réseaux étant d'essence associative, le principe de la cotisation ou du droit d'entrée est le facteur clé

Contenu : un réseau **doit produire du contenu**





Recommandations

- ❑ Suite à l'analyse des forces et faiblesses du RAFEP et sur la base des différentes propositions exprimées dans les questionnaires soumis aux membres du RAFEP, on peut dégager les recommandations suivantes:
 - ❑ **Renforcer la reconnaissance** du RAFEP en tant qu'organisation professionnelle régionale des femmes par les instances régionales et internationales spécialisées ;
 - ❑ **Souscrire à un engagement de recherche de financement** à long terme pour la mise en œuvre des actions arrêtées dans le cadre du plan stratégique
 - ❑ **Coopérer et coordonner** avec d'autres réseaux régionaux des femmes (Europe et Asie)
 - ❑ **Impliquer d'autres parties prenantes** (Administrations des pêches, ONG...)





CRÉER EST IMPORTANT - MAINTENIR EST ESSENTIEL



Merci pour votre aimable attention